

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Les risques Majeurs à ALBAS

Novembre 2020

S'organiser pour faire face

Le DICRIM – Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – a pour objet d'informer la population sur le type de risque que nous pourrions avoir à affronter et de sensibiliser les Albassiens, et en particulier les Albassiens de fraîche date à l'existence de ce risque, même si la probabilité de sa survenance est extrêmement faible.

Il a été établi à partir du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) transmis par le Préfet, qui a déterminé la liste des communes susceptibles d'être confrontées à un ou plusieurs risques majeurs naturels ou technologiques connus tels que :

inondations, mouvements de terrain, ruptures de barrage.

Les communes situées en bordure du Lot doivent établir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour être en mesure de réagir efficacement le jour où une crue de grande ampleur viendrait à se produire.

Albas serait confronté à un risque majeur si l'un des deux grands barrages – Grandval ou Sarrans – situés en amont dans le Massif Central (sur la Truyère, affluent du Lot) venait à céder. La rupture de l'un ou l'autre de ces barrages ferait sortir le Lot de son lit dans des proportions encore plus importantes que ce l'on a subi lors de la crue de 1927. A noter qu'il s'écoulerait 13 heures environ entre la rupture d'un de ces barrages et l'inondation à Albas.

Albas n'est pas à l'abri du risque climatique, même si jusqu'à présent nous n'avons pas enregistré de tempête ayant mis en danger des vies humaines.

Le PCS a pour objet de bâtir une organisation de crise en cas de survenance d'un risque ; le dispositif prévu pour faire face aux inondations serait naturellement mis en place en cas de tempête exceptionnellement grave.

Notons enfin que le risque lié à un accident nucléaire qui surviendrait à la centrale de Golfech est du ressort de l'État qui prendrait directement le commandement des opérations de sauvegarde et déciderait des mesures qui s'imposent.

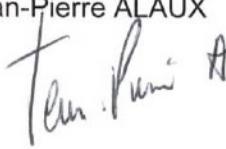
Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été approuvé le 20 février 2015 par la commune et transmis aux services de l'État et confirmé par le Conseil Municipal d'Albas dans sa séance du 4 Décembre 2020.

Le DICRIM est à la disposition des Albassiens et consultable en Mairie, tout comme le PCS.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document, en espérant ne jamais avoir besoin de l'appliquer.

Le Maire d'Albas,

Jean-Pierre ALAUX

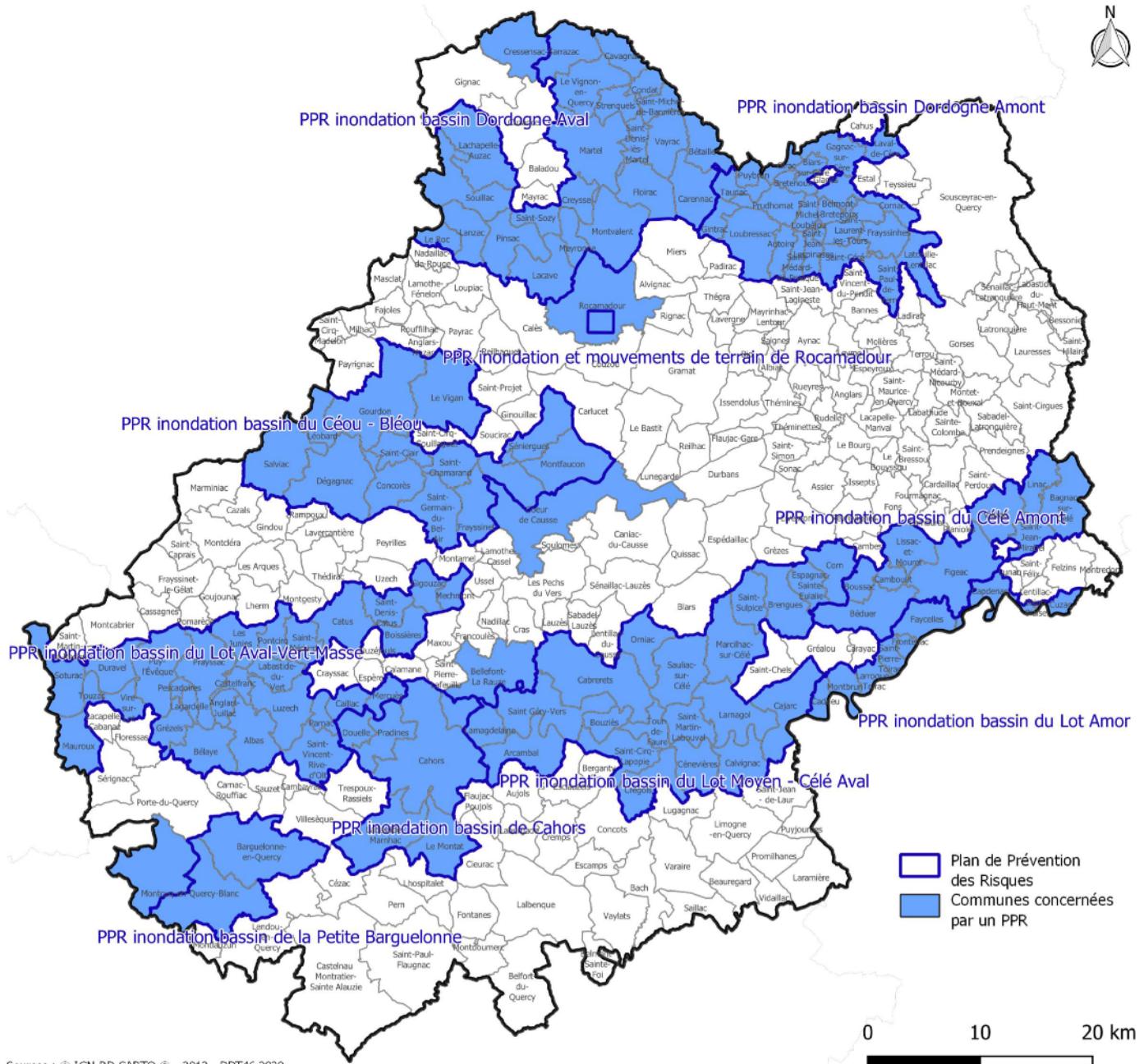


A circular blue stamp of the town hall of Albas, Lot. The text "Mairie d'Albas" is at the top, "LOT" at the bottom, and "46140" in the center. There is a small emblem on the left side of the text.

Risque inondation

DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS DU LOT - DDRM 46

Carte des communes dotées d'un PPRI



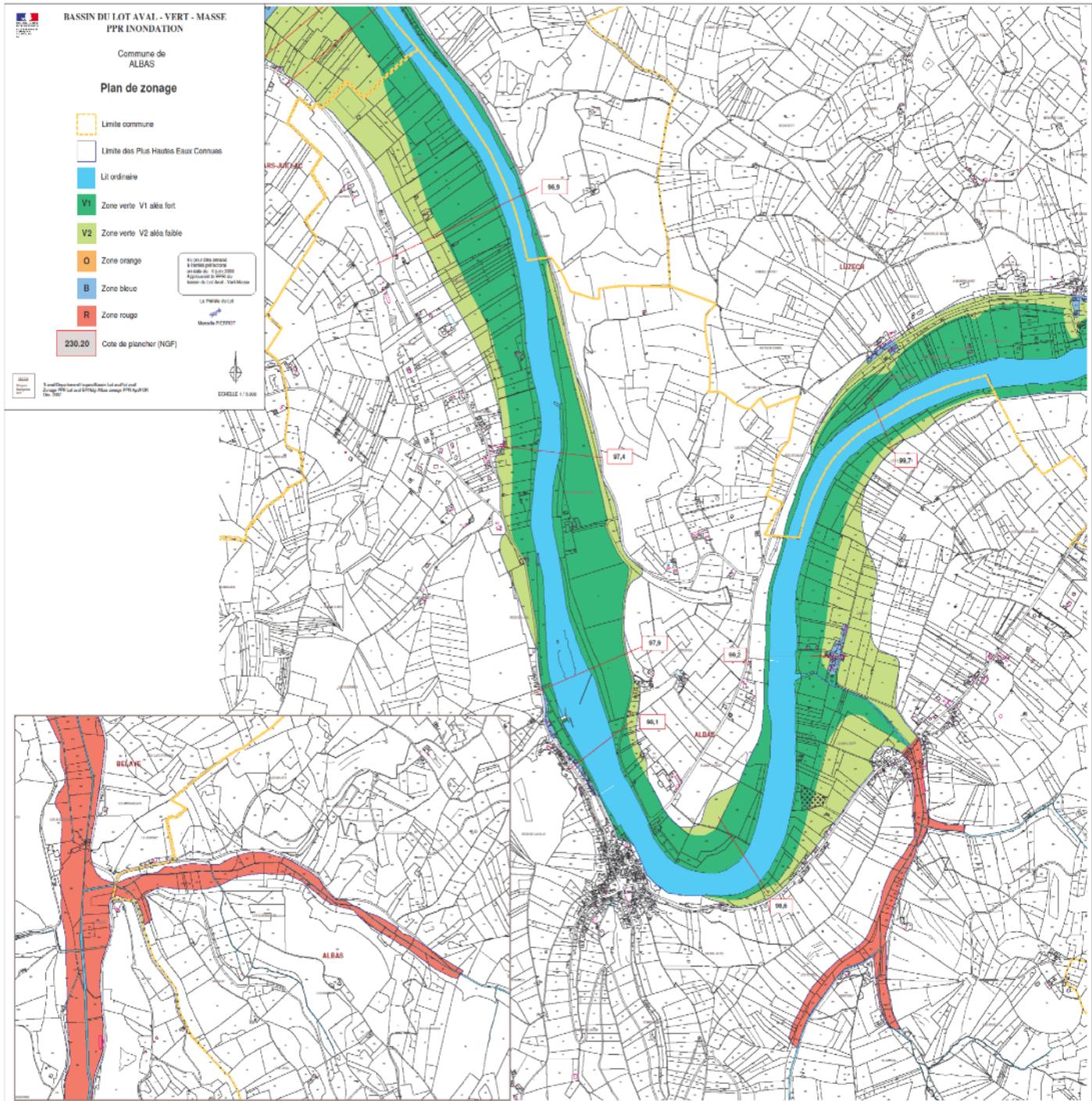
Sources : © IGN-BD CARTO ® - 2013 - DDT46 2020

Où s'informer ?

- géorisques : www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-inondation
- atlas des zones inondables : www.georisques.gouv.fr/dossiers/telechargement/azi
- Météo-France : www.meteofrance.com
- Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr/
- préfecture du Lot : www.lot.gouv.fr

IDENTIFICATION DU RISQUE

Sur la commune, il s'agit principalement d'inondations occasionnées par les débordements du Lot. Celui-ci marque effectivement un méandre sur le territoire communal, et les principaux enjeux exposés sont les secteurs de Cambou, de Cayrac, les abords du bourg côté rivière, la Plaine de Mirandol, les alentours de Rivière Basse, et le secteur de Carros. Le ruisseau des Albenquats, à l'Ouest de la commune, peut également occasionner des inondations.



QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS D'INONDATION ?

AVANT

- Demandez à votre commune la carte de zones inondables ou fréquemment inondées
- Tenez-vous au courant de la météo et des prévisions de crues par radio, TV et sites internet
- fermer portes, fenêtres et volets,
- couper le gaz et l'électricité,
- Placez hors d'eau les objets précieux et les produits sensibles : papiers personnels, factures, médicaments, produits dangereux ou polluants,
- Monter les meubles et l'électroménager à l'étage ou sur des parpaings,
- Aménagez et étanchez les entrées possibles d'eau :portes, fenêtres, soupiraux, évents
- Amarrez les cuves,
- faire une réserve d'eau potable,
- prévoir l'évacuation, repérez les stationnements hors zone inondable, les lieux d'hébergement et les itinéraires sûrs

LES BONS REFLEXES



**Ecoutez les radios
Locales pour connaître
les consignes à suivre**



**Surélevez
le mobilier**



**Coupez l'électricité
et le gaz**



**Montez
immédiatement
dans les étages**



**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
L'école s'occupe d'eux**



**Ne prenez pas votre
voiture ; ne forcez
pas les interdictions**

PENDANT

- S'informer de la montée des eaux (radio, mairie, ...),
- Coupez l'électricité et le gaz
- Dirigez-vous vers les points hauts (étage, colline, etc)
- Assurez la sécurité des occupants des locaux en empêchant la flottaison des objets
- N'entreprenez une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue,
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (a pied ou en voiture), ne pas rester à l'intérieur d'un véhicule pris par les eaux.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

APRES

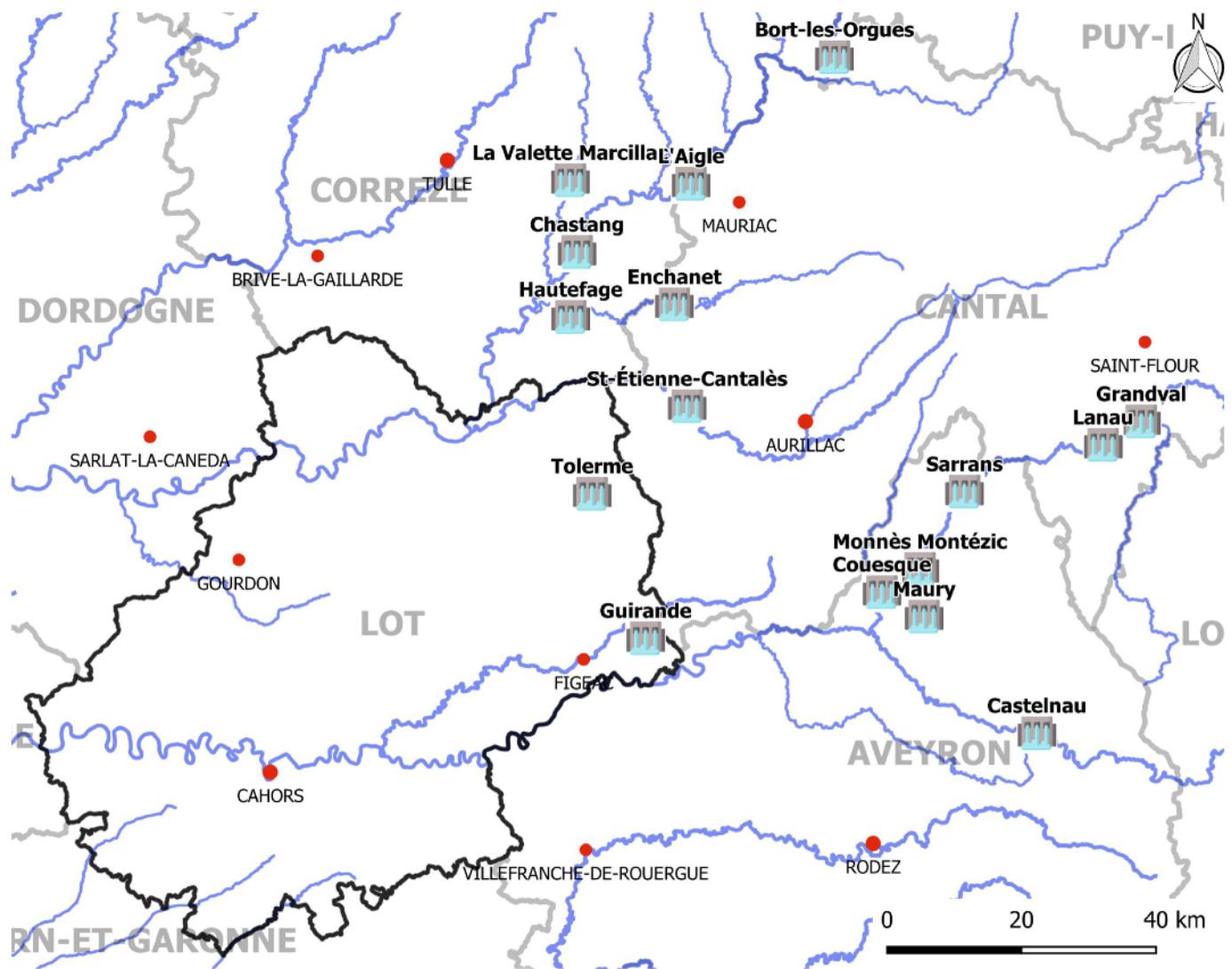
- Informez les autorités de tout danger
- Aérez et désinfectez les pièces,
- Chauffez dès que possible,
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche

Risque rupture de barrage

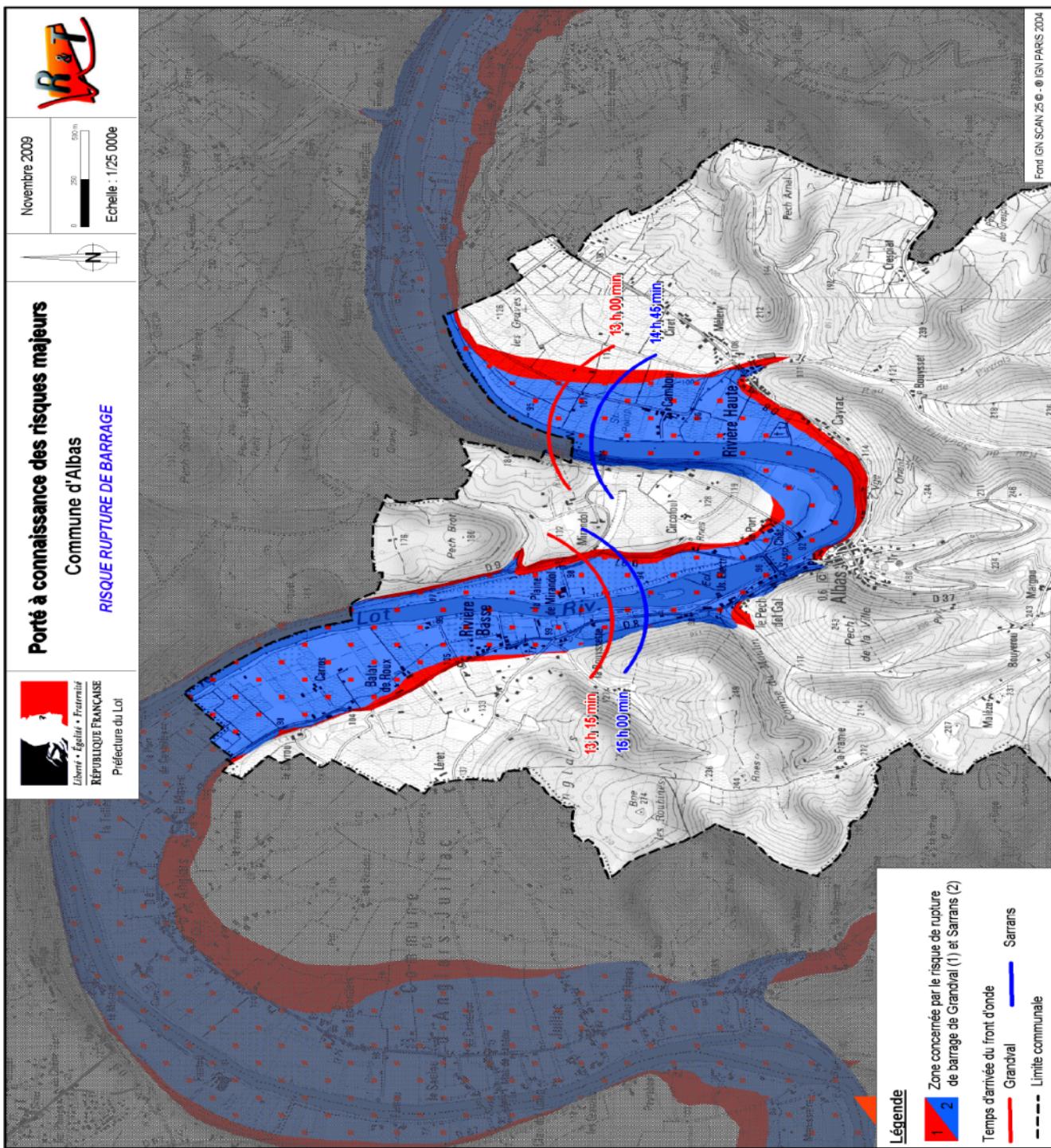
IDENTIFICATION DU RISQUE

Le département du Lot ne comporte aucun "grand barrage" (ouvrage de hauteur supérieure à 20 m et de capacité supérieure à 15 millions de m³) sur son territoire, néanmoins certains ouvrages construits en amont du département sont à prendre en compte.

Sur le bassin du Lot les barrages servent principalement à la production d'énergie électrique et sont gérés par les services d'EDF. Les plus importants sont sur la Truyère. Il en existe une quinzaine, dont 2 très importants, ceux de GRANDVAL et de SARRANS.



Les enjeux exposés sont relativement nombreux (plus que pour le risque inondation) puisqu'il s'agit des secteurs de Cambou, Rivière Haute, Cayrac, du bourg, du Port, de la Plaine de Mirandol, de Rivière Basse, Balat de Roux et Carros.



QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE ?

AVANT:

- Informez-vous des risques et des consignes : connaitre les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et les itinéraires d'évacuation,
- Prenez connaissance du système spécifique d'alerte.

APRES avoir été avisé par le Maire, les services municipaux ou tout autre Organisme (gendarmerie, police, sapeurs-pompiers...):

- coupez l'électricité et le gaz
- gagnez les points hauts,
- n'emportez que le strict nécessaire (lampe de poche, couverture, radio...),
- ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours.
- ne pas aller chercher les enfants à l'école,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas rester à l'intérieur d'un véhicule pris par les eaux,
- attendez les consignes du maire pour rejoindre la vallée.

Où s'informer ?

- site : www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-de-rupture-de-barrage

LES BONS REFLEXES



**Ecoutez les radios
Locales pour connaître
les consignes à suivre**



**Coupez l'électricité
et le gaz**



**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
L'école s'occupe d'eux**



**Ne téléphonez pas :
libérez les lignes
pour les secours**



**Ne prenez pas votre
voiture ; ne forcez
pas les interdictions**

Risque mouvement de terrain

IDENTIFICATION DU RISQUE

Sur la commune d'**Albas**, du fait de l'absence d'études spécifiques, une carte des zones où le risque est **observé** ou **supposé** a été établie à partir de l'analyse des affleurements géologiques, des pentes et des événements recensés par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

La carte met en évidence les différents types de mouvements de terrain pouvant affecter des entités géologiques variées. Pour l'essentiel, les affleurements géologiques de la commune s'articulent autour d'une série sédimentaire du secondaire : le Jurassique supérieur.

Les chutes de blocs :

Mouvements gravitaires rapides, discontinus et brutaux, les chutes de blocs affectent de manière plus ou moins marquée les matériaux rigides, durs et fracturés que sont les calcaires présents sur la commune dès lors qu'ils se présentent sous forme de falaise ou d'escarpement.

Quelques escarpements ont été repérés ici et là dans les versants de la commune dont un dans le bourg.

Les glissements de terrain :

Mouvements généralement lents et continus du sous-sol, les glissements de terrain entraînent une **déformation plus ou moins prononcée des terrains de surface**. Sur la commune, ils concernent essentiellement les versants argilo-calcaires et notamment leur parties basses où les matériaux calcaires plus ou moins fins issus de la cryoclastie de la roche en place, appelés grèzes, ou localement « castines », se sont accumulés sur des épaisseurs très variables et parfois très importantes (plus d'un mètre).

Les apports en eau et la pente constituent des facteurs aggravants de ces phénomènes. En plus des zones repérées sur site (glissement avéré ou supposé), les pentes supérieures à 30 % ont alors systématiquement été identifiées comme susceptibles d'être concernée par des glissements de terrain (glissement supposé).

Les affaissements / effondrements de terrain :

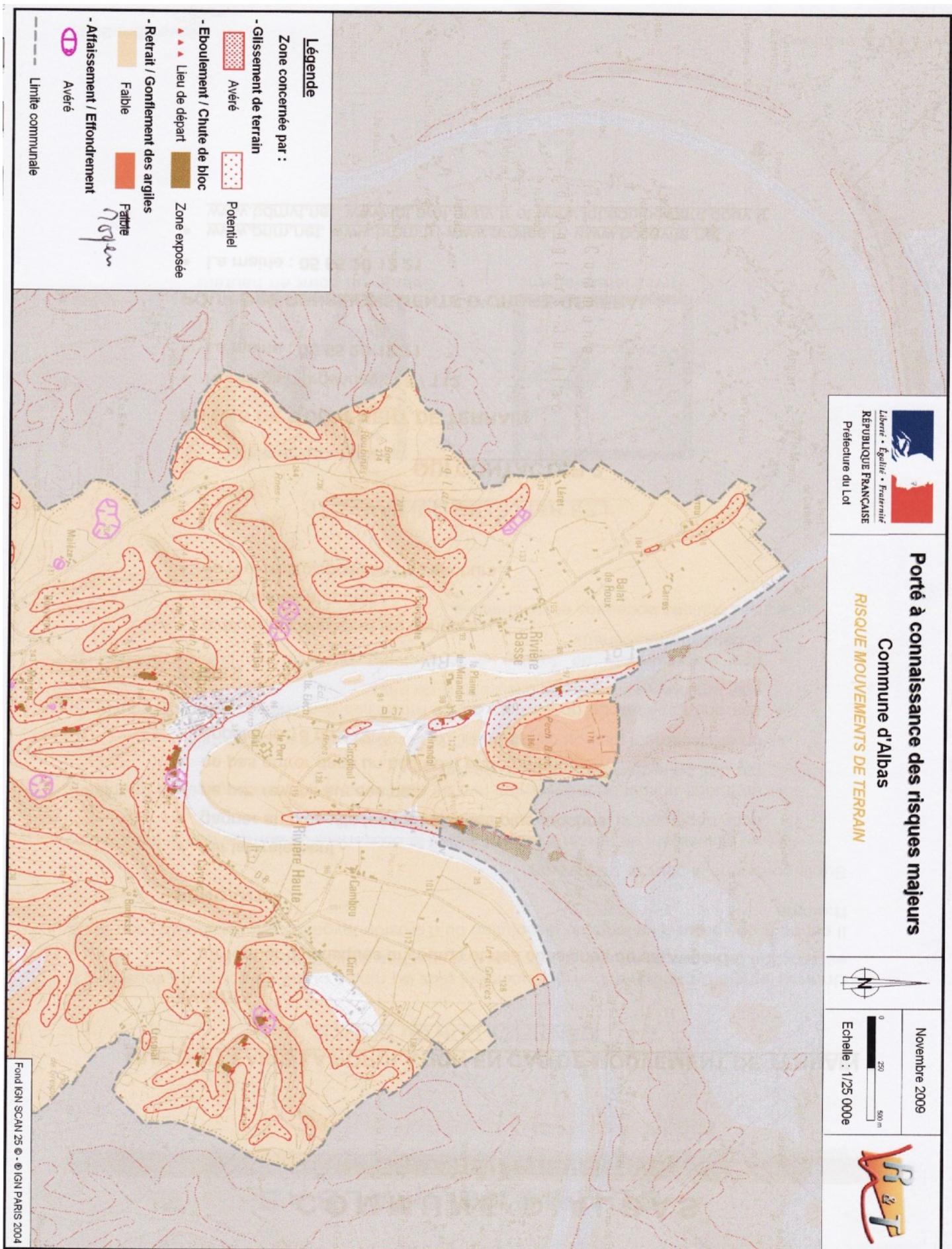
Dépressions topographiques en forme de cuvette à grand rayon de courbure dues au fléchissement lent et progressif des terrains de couverture avec ou sans fractures ouvertes, les affaissements de terrain sont parfois les signes annonciateurs d'effondrements. Ils ont lieu dans les massifs calcaires (roche soluble dans l'eau) où s'est développé un réseau hydrographique souterrain appelé karst.

Des dolines et des cavités, manifestations en surface de la présence d'un réseau karstique en profondeur ont été recensées ci et là sur la commune.

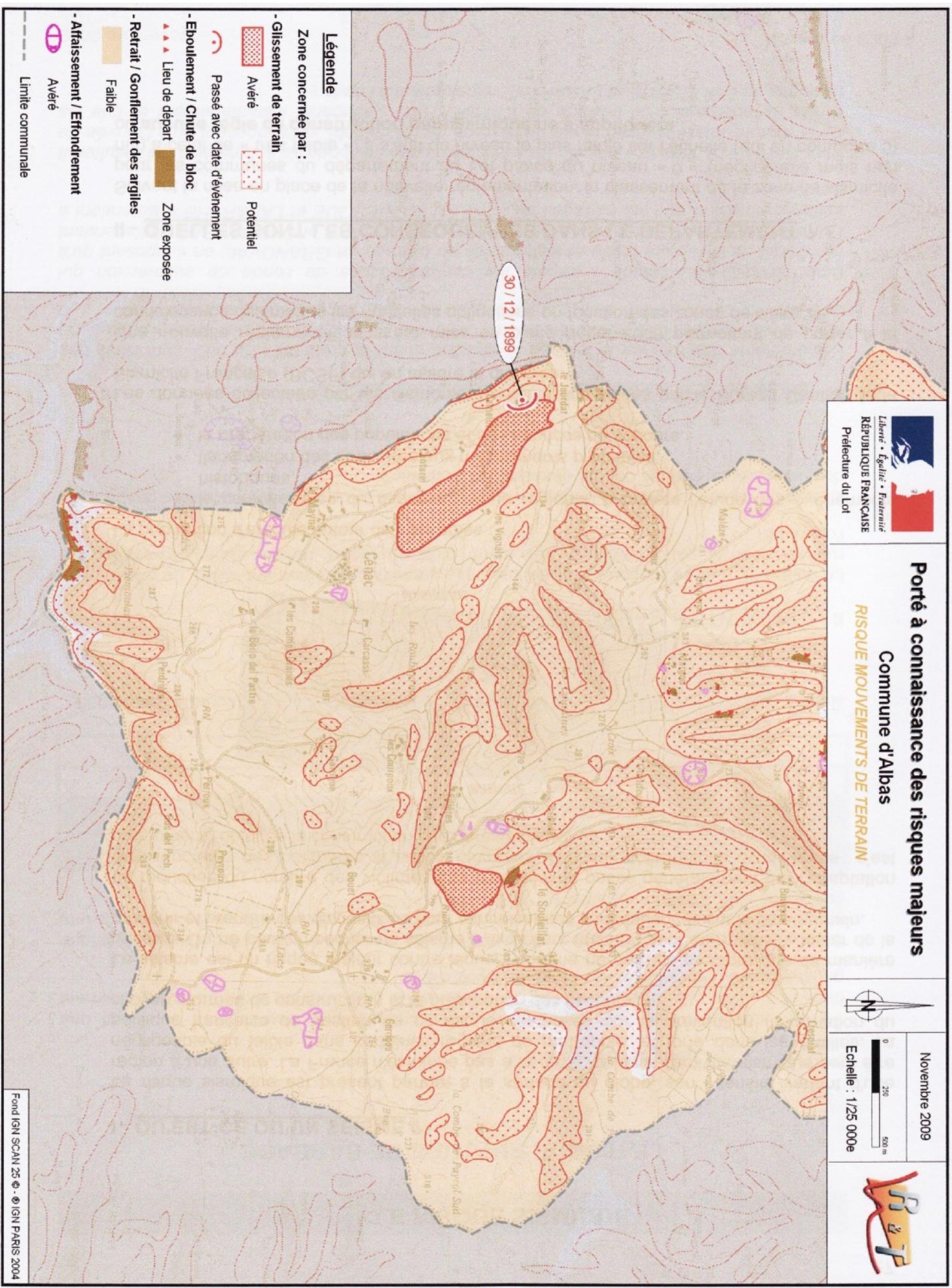
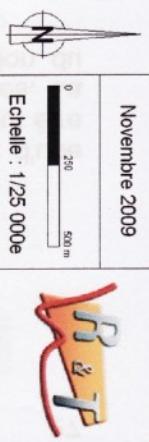
Le retrait / gonflement des argiles :

Le retrait par dessiccation des sols argileux, marneux ou argilo-calcaires lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable produit des déformations de la surface du sol (tassemements différentiels). Il peut être suivi de phénomènes de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales ou plus rarement de phénomènes de fluge avec ramollissement. Ce gonflement peut apparaître également suite à de longs et importants épisodes pluvieux.

La quasi-totalité de la commune peut être concernée par ce phénomène (cartographie issue du BRGM).



Porté à connaissance des risques majeurs
Commune d'Albas
RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN



QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN ?

AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Signalez à la mairie toutes anomalies (fissure dans le sol, affaissement, bloc désolidarisé, etc)

PENDANT

- fuyez latéralement,
- gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne revenez pas sur vos pas,
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé,
- appelez le 18 ou 112.

APRES

- évaluez les dégâts et les dangers,
- informez les autorités,
- mettez-vous à disposition des secours.

QUI CONTACTER ?

EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

- Numéros d'urgences : **18 / 112**
- La mairie : **05 65 20 12 21**

POUR DES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

- La mairie : **05 65 20 12 21**
- www.prim.net, www.brgm.fr, www.argiles.fr, www.bdcavite.net,, www.bdmvt.net, www.lot.gouv.fr
- le site géorisques : www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain#/
- le site de la préfecture du Lot : www.lot.gouv.fr

Risque météorologique

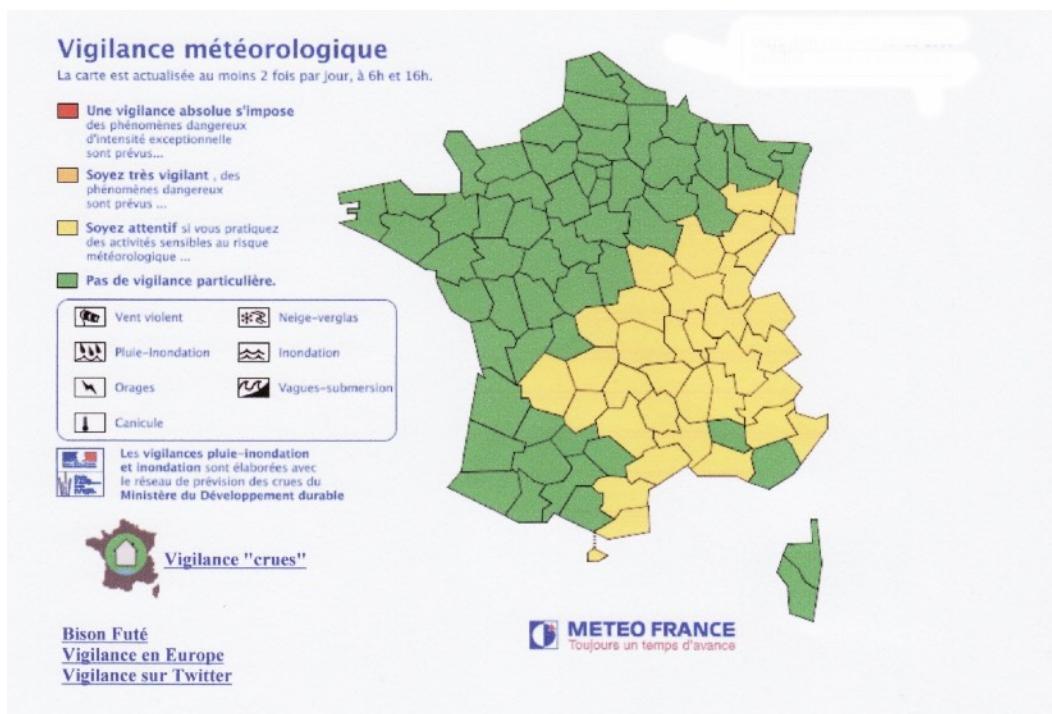
Orage et pluies diluviales/Vents violents et tempête/Canicule/Grand froid

INFORMATION ET ALERTE

Quatre niveaux de vigilance et 9 phénomènes

Actualisée au moins deux fois par jour à 6h00 et 16h00, la carte de vigilance signale le niveau de risque maximal pour les prochaines 24 heures à l'aide d'un code couleur. Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. Cette carte peut également être actualisée, à tout moment, en fonction de l'évolution de la situation. En cas de vigilance orange ou rouge, elle est accompagnée de bulletins régionaux de suivi, actualisés aussi souvent que nécessaire. En cas de vigilance pour vagues-submersion, le littoral des départements côtiers concernés est également coloré.

La vigilance couvre aujourd'hui 9 phénomènes précisés à l'aide de pictogrammes : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, crues, orage, neige-verglas, avalanche, canicule et grand froid.



La carte de vigilance peut-être consultée sur le site internet de Météo-France

NIVEAUX DE RISQUES



Une vigilance absolue s'impose.

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Soyez très vigilant.

Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Soyez attentifs.

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Pas de vigilance particulière.

PICTOGRAMMES



Vent violent



Orage



Pluie
Inondation



Avalanche



Canicule



Grand froid



Crues



Neige Verglas



Vagues
submersion

Cette procédure a un triple objectif :

- Donner aux autorités publiques, à l'échelon national, zonal et départemental, les moyens d'anticiper une crise majeure par une annonce plus précoce et davantage ciblée.
- Fournir aux préfets, aux maires et aux services opérationnels les outils de prévision et de suivi permettant de préparer et de gérer une telle crise.
- Assurer simultanément l'information la plus large possible des médias et de la population en donnant les conseils de comportements adaptés à la situation.

Orages et pluies diluviales

L'orage est toujours lié à la présence d'un cumulonimbus, dit aussi nuage d'orage. Il est souvent accompagné de phénomènes violents tels que chutes de grêle, rafales de vent ou bien tornades.

Consignes en cas de Vigilance Orage et Pluie-inondation

En situation orange

PLUIE-INONDATION

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez prudents. Respectez les déviations mises en place
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau
- Mettez préventivement vos biens à l'abri des eaux et surveillez la montée des eaux

ORAGE

- Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs
- Evitez d'utiliser les téléphones et les appareils électriques
- À l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et les objets sensibles au vent et abritez-vous hors des zones boisées
- Evitez les promenades en forêt et les sorties diverses en nature
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau
- En cas de pluies intenses, ne descendez pas dans les sous-sols
- Signalez sans attendre les départs de feu dont vous pourriez être témoin

En situation rouge

PLUIE-INONDATION

- Informez-vous auprès de la station radio locale
- Dans la mesure du possible restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés
- S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez en particulier, les déviations mises en place
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4 peut être emporté dans 30 cm d'eau
- Ne descendez en aucun cas dans les sous-sols durant l'épisode pluvieux
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches

ORAGE

- Dans la mesure du possible, évitez les activités extérieures de loisirs et les déplacements
- Les sorties en nature sont particulièrement déconseillées
- En cas d'obligation de déplacement soyez prudents et vigilants. Les conditions de circulation peuvent devenir soudainement dangereuses
- N'hésitez pas à vous arrêter pour être en sécurité et ne quittez pas votre véhicule

Vents violents et tempêtes

Une tempête est caractérisée par des vents forts souvent accompagnés de précipitations intenses. Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort (*voir illustration*). Cette dernière est utilisée pour classer les vents en fonction de la vitesse du vent.

Force	Nom	Vitesse du vent		État de la mer	Effets à terre
		Noeud	Km/h		
0	Calme	< 1	> 1	Mer d'huile, miroir	La fumée monte droit
1	Très légère brise	1 - 2	1 - 5	Mer ridée	La fumée indique la direction du vent
2	Légère brise	3 - 6	6 - 11	Vaguelettes	On sent le vent au visage
3	Petite brise	7 - 10	12 - 19	Petits moutons	Les drapeaux flottent
4	Jolie Brise	11 - 15	20 - 28	NOMBREUX MOUTONS	Le sable s'envole
5	Bonne brise	16 - 20	29 - 38	Vagues, embruns	Les branches de pins s'agissent
6	Vent Frais	21 - 26	39 - 49	LAMES, crêtes d'écume	Les fils électriques sifflent
7	Grand Frais	27 - 33	50 - 61	LAMES déferlantes	On peine à marcher contre le vent
8	Coup de Vent	34 - 40	62 - 74	Les crêtes des vagues partent en tourbillon d'écume	On ne marche plus contre le vent
9	Fort coup de vent	41 - 47	75 - 88		
10	Tempête	48 - 55	89 - 102	Les embruns obscurcissent la vue, on ne voit plus rien	Les enfants de moins de 12 ans volent
11	Violente tempête	56 - 63	103 - 117		
12	Ouragan	> 64	> 118		

Consignes en cas de vents violents ou de tempêtes

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas les fils électriques tombés au sol
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance respiratoire ou autre alimenté en électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion
- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments

En situation orange

- Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets
- N'intervenez pas sur les toitures
- Rangez les objets exposés au vent
- Ne vous promenez pas en forêt

En situation rouge

Dans la mesure du possible :

- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure
- Ecoutez les stations radios locales

En cas d'obligation de déplacement :

- Soyez très prudents, empruntez les grands axes de circulation
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches

Canicule

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit, pendant au moins 3 jours consécutifs.

La canicule de l'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985.

Les 4 niveaux de vigilance :

Niveau 1

Veille saisonnière : activée chaque année du 1er juin au 15 septembre.

Niveau 2

Avertissement chaleur : phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 « alerte canicule » et de renforcer des actions de communication locales et ciblées (en particulier la veille de week-end et de jour férié).

Niveau 3

Alerte canicule : à ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène: actions de communication visant à rappeler les actions préventives individuelles à mettre en œuvre (hydratation, mise à l'abri de la chaleur, ...), déclenchement des « plans bleus » dans les établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées, mobilisation de la permanence des soins ambulatoires, des Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), activation par les mairies des registres communaux avec aide aux personnes âgées et handicapées isolées inscrites sur les registres, mesures pour les personnes sans abri, etc.

Niveau 4

Mobilisation maximale : ce niveau correspond à une canicule averée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...). Cette situation nécessite la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.

Consignes en cas de canicule

AVANT

- Consultez les cartes de vigilance de Météo-France
- Limitez les exercices physiques
- Privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous et buvez de l'eau
- Ne buvez pas d'alcool ni de boissons trop sucrées

PENDANT

- Passez au moins 3 h dans un endroit frais
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Buvez fréquemment, même sans avoir soif
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- Aérez la nuit

- Prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées de votre entourage
 - Si vous êtes atteint de nausées, maux de tête, agressivité, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, téléphonez impérativement au centre 15
- En présence d'une personne comportant ses symptômes :
- Placez la personne dans un endroit frais
 - La faire boire
 - Enlevez ses vêtements
 - Aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides
 - Faites des courants d'air
 - Ne baignez pas la personne dans l'eau froide

APRES

- L'évolution de la fonction cardiaque et des fonctions cérébrales nécessitent un suivi médical
- La réhydratation ne doit jamais se faire sans avis médical afin d'éviter les consommations excessives d'eau

Grand froid

Une période de grand froid est caractérisée par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. On parle de vague de froid lorsque l'épisode dure au moins deux jours et que les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Ces périodes sont propices à la survenue d'autres phénomènes météorologiques comme la neige ou le verglas.

Le plan "Grand Froid" est un dispositif interministériel prévoyant des actions en cas d'hiver rigoureux. Il est activé par les préfectures selon l'intensité du froid, défini par Météo-France via sa carte de vigilance météorologique.

Les climatologues identifient des périodes de froid en tenant compte des critères suivants :

- L'écart aux températures moyennes régionales ;
- Les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique ;
- La persistance d'un épisode de froid ;
- La présence de vent amplifiant les températures ressenties

Les 4 niveaux de vigilance :

Niveau 1

Veille saisonnière : activée chaque année du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante.

Niveau 2

Pic de froid : froid de 1 à 2 jours ; ou « Episode persistant de froid » : période de froid qui dure dans le temps.

Niveau 3

Grand froid : période de froid intense caractérisée par des températures ressenties minimales très basses (ordre de grandeur inférieures à -18 °C).

Froid extrême : période de froid avéré, exceptionnel, très intense et durable, étendue, qui entraîne l'apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (arrêt de certaines activités...).

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS D'INTEMPERIES ?

AVANT

- Consultez les cartes de vigilance de Météo-France

PENDANT

- Evitez les efforts brusques
- Faites attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne jamais utiliser des cuisinières, braseros, etc pour vous chauffer.
- Pour sortir et vous déplacez, veillez à porter des habits adéquats (plusieurs couches de vêtements fermés au col et aux poignets, couche extérieure imperméable, bonnet, écharpe et gants)
- Portez la plus grande importance à l'habillement des personnes dépendantes
- Ne consommez pas de boissons alcoolisées, celles-ci favorisent la baisse de la température corporelle en atmosphère froide et l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid
- Evitez les déplacements en voiture en cas de neige et de verglas, sauf si nécessite (dans ce cas prévoyez couverture, téléphone et vos médicaments habituels)
- Ne surchauffez pas les logements et veillez à une aération correcte : l'intoxication au CO2 est fréquente et peut être mortelle
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue,appelez le 15

Où s'informer ?

- site internet : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- réseau social Twitter : @VigiMeteoFrance
- Téléphone : 05.67.22.95.00 (appel gratuit)

LE RISQUE POLLUTION DE L'AIR

La pollution de l'air a des effets significatifs sur la santé et l'environnement.

En France, malgré une tendance à l'amélioration de la qualité de l'air au cours des vingt dernières années, les valeurs limites ne sont toujours pas respectées dans plusieurs zones.

Les mécanismes de la pollution de l'air

Les phénomènes naturels (éruptions volcaniques, incendies de fôrets...) mais surtout les activités humaines (industrie transports, agriculture, chauffage résidentiel...) sont à l'origine d'émissions de polluants, sous forme de gaz ou de particules, dans l'atmosphère.

Une fois émises dans l'air, ces substances sont transportées sous l'effet du vent, de la pluie, des gradients de températures dans l'atmosphère et cela parfois jusqu'à des milliers de kilomètres de la source d'émission.

Elles peuvent également subir des transformations par réactions chimiques sous l'effet de certaines conditions météorologiques (chaleur, lumière, humidité...) et par réactions dans l'air entre ces substances. Il en résulte l'apparition d'autres polluants.

Les polluants de l'air

Il existe deux catégories de polluants atmosphériques :

- **les polluants primaires**, émis directement : monoxyde d'azote, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, particules (ou poussières), métaux lourds, composés organiques volatils, hydrocarbures aromatiques polycycliques...
 - **les polluants secondaires** issus de transformations physico-chimiques entre polluants de l'air sous l'effet de conditions météorologiques particulières : ozone, dioxyde d'azote, particules)...
- Le suivi de la pollution de l'air s'appuie sur la mesure et l'analyse des concentrations de ces différents polluants et de leurs variations dans le temps et l'espace.

Les effets de la pollution de l'air

L'exposition à court terme (pic de pollution) mais surtout l'exposition sur le long terme (chronique) à la pollution de l'air a des **impacts importants sur la santé**, en particulier pour les personnes vulnérables ou sensibles (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques...).

La pollution atmosphérique a aussi des **conséquences néfastes sur l'environnement** (les bâtis, les cultures, les écosystèmes...) à court, moyen et long termes.

Qu'est-ce qu'un épisode de pollution ?

On définit un épisode de pollution par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air.

Il peut être dû :

- aux conditions météorologiques, notamment dans les situations stables (peu ou pas de vent) et en période estivale (chaleur et ensoleillement) ;
- à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent ;
- à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités agricoles, le chauffage domestique...

Les mesures de prévention et de sauvegarde dans le département du Lot

Cf arrêté N° 2017-12 du 6 septembre 2017 portant organisation du dispositif d'urgence en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant dans le département du Lot.

- Les polluants visés par la procédure préfectorale sont ceux, tels que définis a l'article R.221-1 du code de l'environnement :
 - le dioxyde d'azote (NO₂) ;
 - l'ozone (O₃) ;
 - les particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal a 10 micromètres (PM10) ;
- La procédure d'information et d'alerte comporte deux niveaux :
 - **un niveau d'« information et recommandation »** qui regroupe des actions d'information de la population, de diffusion de recommandations sanitaires aux catégories de la population particulièrement sensibles et de recommandations de réductions des émissions de sources fixes et mobiles de pollution concourant a l'élévation du niveau de concentration de la substance polluante considérée.
 - **un niveau d'« alerte »** qui conduit, outre les actions prévues dès le dépassement du niveau d'information et de recommandation, à la mise en oeuvre de mesures de restriction ou de suspension de certaines activités concourant à l'élévation du niveau de concentration de la substance considérée (circulation des véhicules, émission de sources fixes,...).

Les réflexes à adopter au quotidien pour réduire la pollution de l'air

La réduction des émissions de polluants atmosphériques passe par des gestes et habitudes souvent simples à mettre en oeuvre. L'amélioration de la qualité de l'air est l'affaire de tous.

Se chauffer plus sobrement

- Isoler son logement
- Faire entretenir son appareil de chauffage bois ou fioul
- Choisir un appareil performant (chaudière a condensation, poêle à bois labellisé « flamme verte »).

Se déplacer autrement

- Privilégier la marche, le vélo et les transports en commun
- Choisir le covoiturage
- Pratiquer l'écoconduite (vitesse souple et réduite, usage modéré de la climatisation...)
- Entretenir son véhicule, vérifier la pression des pneus
- Acheter un véhicule faiblement émetteur et l'identifier grâce au Certificat qualité de l'air.

Valoriser ses déchets verts

Il est interdit de brûler les déchets verts a l'air libre. Pour s'en débarrasser, il y a plusieurs solutions :

- pour les déchets organiques : compostage, paillage, tonte mulching (l'herbe est broyée sur place par la tondeuse) ;
- pour les déchets encombrants : collecte sélective.

Les mesures à adopter en cas de pollution de l'air

- Pour la population générale :

- Réduisez et reportez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur, jusqu'a la fin de l'épisode si des symptômes lies à la pollution sont ressentis(fatigue inhabituelle, mal de gorge, nez bouche, toux, essoufflement, sifflements, palpitations) ;

- En cas de gêne inhabituelle (par exemple : toux, mal de gorge, nez bouché, essoufflement, sifflements), prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

- Pour les populations vulnérables et sensibles :

- Evitez les activités physiques et sportives intenses, non seulement en plein air, mais aussi à l'intérieur ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque inhabituelle, consultez votre médecin ou pharmacien
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement doit être adapté ;
- Si vous sentez que vos symptômes sont moins gênants quand vous restez à l'intérieur privilégiez des sorties plus brèves que d'habitude ;
- Evitez de sortir en début de matinée et en fin de journée et aux abords des grands axes routiers ;
- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.

Où s'informer ?

- gouvernement : www.gouvernement.fr/risques/pollution-de-l-air
- Ministère de la transition écologique et solidaire : www.ecologique-solidaire.gouv.fr
- Fédération des associations agréées de la surveillance de la qualité de l'air :
<https://atmo-france.org>
- Prév'air (prévision de la qualité de l'air en France et en Europe)
- ARS
- DREAL

EN GENERAL

MOYENS D'ALERTE

Téléphone et visite aux personnes fragiles

NUMEROS UTILES

MAIRIE : 05 65 20 12 21

POMPIERS : 18 ou 112

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

METEO FRANCE : 08 99 71 02 38

PLUS D'INFORMATIONS

MAIRIE D'ALBAS www.albas.fr

PREFECTURE DU LOT www.lot.gouv.fr